

Comité National de Daito Ryu Jujutsu

CERTIFICAT DE CAPACITE A L'ENSEIGNEMENT



Qu'est ce que le certificat de capacité à l'enseignement ?

Le certificat confère à son titulaire la qualification professionnelle nécessaire à l'enseignement sous toutes ses formes notamment, d'animation, d'initiation ou d'entraînement et la qualification professionnelle nécessaire au perfectionnement technique et à la formation des futurs enseignants.

Quel est son objectif ?

Le certificat a pour objectifs :

- **Objectifs techniques** : Permettre aux participants de remettre en cause leur pratique et ce qu'ils peuvent ou pourront enseigner.
- **Objectifs pédagogiques** : Permettre aux participants d'organiser des séquences pédagogiques sur des thèmes variés et pour des publics différents.
- **Objectifs informationnels** : Permettre aux pratiquants d'acquérir des connaissances sur et autour de l'**AÏKIDO** pour enrichir leur enseignement.

Quelles sont les conditions à remplir pour passer l'examen pédagogique ?

Certificat	Moniteur			Entraîneur			Professeur		
Degré	1 Degré	2 Degré	3 Degré	1 Degré	2 Degré	3 Degré	1 Degré	2 Degré	3 Degré
Age minimum révolu	16 ans			16 ans			16 ans		
Grade	Adjoint technique (1kyu)	Adjoint technique (1kyu)	Adjoint technique (1kyu)	Shodan	Shodan + 1 année	Nidan	Sandan	Sandan + 1 année	Sandan + 2 années
Frais (en dh)	500	500	500	600	600	600	700	700	700

Le candidat doit satisfaire ces trois épreuves de l'examen:

1. *Epreuve générale*
2. *Epreuve pédagogique*
3. *Epreuve technique*

1. Une épreuve générale comprenant:

-un écrit : le candidat doit choisir un sujet parmi les thèmes proposés. Il peut être proposé par la commission d'évaluation.

-un oral : le candidat doit en outre être capable d'expliquer dans les détails à chaque question des membres du jury.

Le candidat doit présenter au jury un choix des textes sur le sport

Note : /20 durée : 05 mn

2. Une épreuve pédagogique comprenant:

-La présentation et la conduite de séance pédagogique. Le candidat bénéficie d'un temps de préparation, lui permettant de faire une présentation écrite de la séance. Il est jugé sur le choix des outils didactiques, de la méthode pédagogique et des attitudes d'enseignement.

-Un entretien avec le jury de l'épreuve pédagogique. La conduite de l'entretien par le jury doit permettre au candidat de justifier sa démarche et d'effectuer l'analyse critique de la ou des séance (s) réalisée (s).

Note : /20 durée : 05 mn

3. Une épreuve technique comprenant:

La réalisation d'une ou de plusieurs prestations physiques.

Le candidat doit expliquer et démontrer des différentes séquences de la technique et qu'il maîtrise parfaitement les techniques.

Trois parties :

- *Suwari waza et hanmi handachi waza*
- *Tachi waza et ushiro waza*
- *Armes avec 5 formes de travail possibles : tanto dori, jo dori, jo nage, kumi jo et kumi tachi*

Note : /20 durée : 10 mn

Les pièces à fournir sont :

- ✓ Une demande d'inscription à l'examen signé par le candidat
- ✓ CV détaillée
- ✓ Dossier technique (contenant le sujet sur le thème choisi par le candidat).
- ✓ Lettre de motivation
- ✓ Recommandation de l'instructeur

Pour l'épreuve générale, le candidat peut choisir un ou plusieurs thèmes qui peuvent être :

- ❖ Le cadre institutionnel :
 - ✓ Structure d'accueil : club, association
 - ✓ Affiliation, licence, fédération, comité : organigramme.
 - ✓ Grade ; déroulement et conditions d'examen
- ❖ Le cadre juridique :
 - ✓ Droit et légitime défense
 - ✓ Droit des associations
- ❖ Sécurité :
 - ✓ Règle d'hygiène et de sécurité
 - ✓ Assurance
 - ✓ Certificat médical, certificat d'aptitude physique
 - ✓ Dopage
- ❖ Culturel :
 - ✓ Historique des arts martiaux
- ❖ Communication :

- ✓ Promotion du club et de la discipline
- ✓ Organisation de démonstrations (événement, stage, festival,...)
- ✓ Utilisation des techniques d'information et de communication.
- ✓ Internet, site web, messagerie, newsletters,..
- ❖ Gestion :
 - ✓ Gestion administrative (d'une association, comité, fédération,...)
 - ✓ Gestion financière (d'une association, comité, fédération,...)
 - ✓ Gestion de projet
- ❖ Sport et santé :
 - ✓ Sport et enfant
 - ✓ santé



Evaluation :

Les critères d'évaluation sont de deux parties :

	note
<i>Le savoir être</i>	/60
<i>Le savoir-faire (technique et pédagogie)</i>	/140
	/ 200

La notation est de 1, 3 , 6 et 10

Le savoir être

1/ La prestance / 20

a- Tenue (Kimono, hakama, obi, zoori)

b- Armes (Jo, Bokken, Tanto)

2/ L'évolution / 20

a- La maîtrise du corps

b- Les déplacements

3/ L'humilité / 20

a- Devant le jury

b- Devant les autres candidats

Le savoir-faire (technique et pédagogie)

1/ Le respect du programme / 10

a- Ordre des techniques communiquées au jury

2/ Les démonstrations / 40

a- Manière de se déplacer

b- Manière d'expliquer

c- Manière d'exécuter

d- Maîtrise de l'espace

3/ Présentation du candidat / 90

a- Vision globale du tatami

b- Empathie

c- Disponibilité

d- Ecoute

e- Compétences de communication

f- Maîtrise de soi

g- Maîtrise du temps

h- Maîtrise du cours

i- Rayonnement